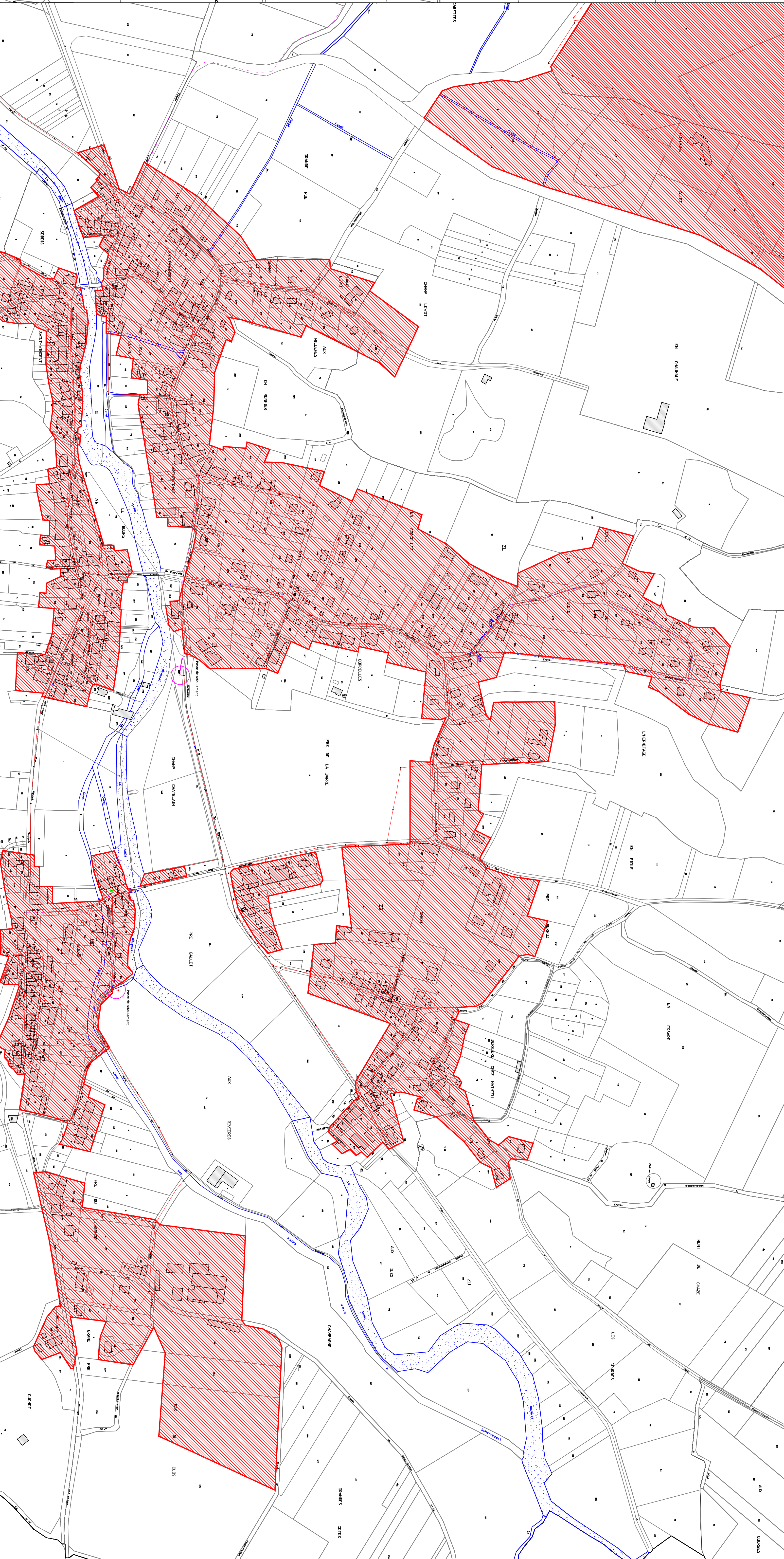
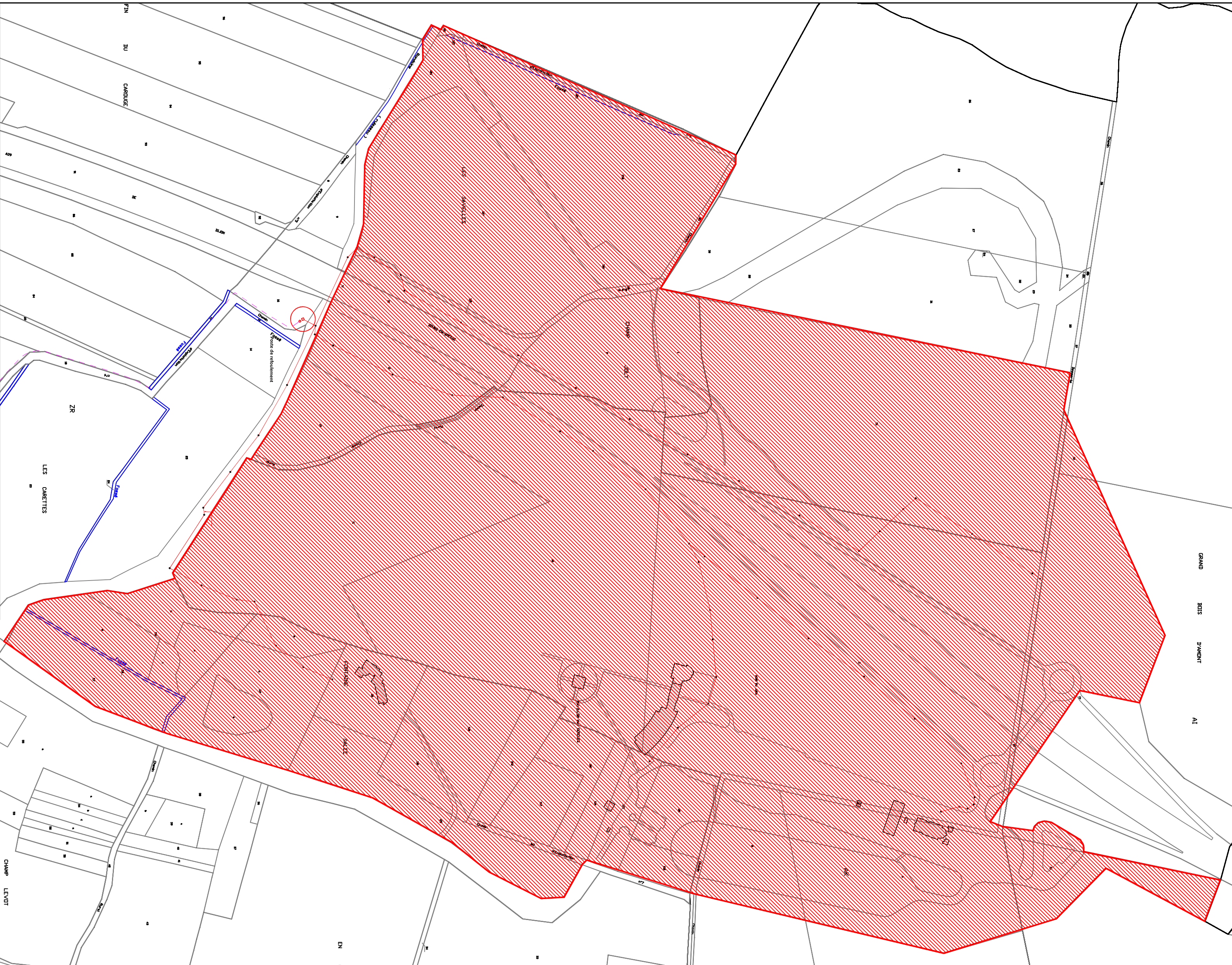




Réseaux séparatifs existants

Déversoir d'orage

Station d'épuration

Regard de visite

Zone d'assainissement collectif

L'intégralité des zones non délimitées en assainissement collectif est concernée par l'assainissement non-collectif

Partenaires financiers :
- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- Conseil Général du Jura

Autres membres du Groupe de suivi :
- BDT du Jura (Police de l'Eau)

	Quantité d'habitants	Assainissement
A	Moins de 100 habitants	Non
B	100 à 200 habitants	Non
C	200 à 500 habitants	Non
D	Plus de 500 habitants	Non

Le plan de zonage est établi par l'Etat et est en vigueur à compter du 1er janvier 2011.
Les plans des réseaux ont été réalisés sur la base des plans en possession de la Mairie

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE D'ARLAY

ENQUÊTE PUBLIQUE

ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT

PLAN DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT

IRH Ingénieur Conseil
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
35000 DOL
Tél : 03 80 01 11 11 - Fax : 03 80 01 11 12 - contact@irh.fr - www.irh.fr

Février 2013

1/1

Echelle : 1/2000